



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 avril 2016

**Objet : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE N°2016-01 « FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE »**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf avril, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 22 avril 2016

**PRESENTS :** Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, MORAND

Présents : 24

Absents : 5

Votants : 29

MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, LEMONIAS, LORIMIER, MULLER, PAGES, PIANETTA, PEYRONNARD

**ABSENTS :** Mmes. CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), HYVRARD (pouvoir à Mme. MORAND), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. GEROMIN), PAIN (pouvoir à M. MULLER)

M. LE PENDEVEN (pouvoir à M. LEMONIAS)

Mme. Françoise BOUCHAUD a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

Vu le Code des marchés publics 2006 et, notamment, ses articles 22, 33 alinéa 3, 57 à 59 et 76,

Considérant la note de synthèse explicative jointe au projet de délibération,

Monsieur l'adjoint chargé des déplacements, de l'énergie et des bâtiments expose qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 19 février 2016 afin de sélectionner les trois offres les plus avantageuses et retenir les trois candidats lauréats de l'accord cadre multi attributaire cité en objet.

Cette consultation a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison de la commune de Crolles. Un marché subséquent sera passé sur la base de cet accord cadre, mettant en concurrence les trois candidats sélectionnés.

La durée de l'accord-cadre est de 2 ans, avec un montant maximum fixé à 800 000 € HT.

Monsieur l'adjoint chargé des déplacements, de l'énergie et des bâtiments indique que, suite à cet avis d'appel public à la concurrence, 2 offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> avril à 12 h 30.

Lors de sa réunion du 11 avril 2016 la Commission d'Appel d'Offres, a attribué l'accord cadre aux titulaires suivants :

- E.D.F. – 38000 Grenoble
- G.E.G. – 38000 Grenoble

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces et exécuter l'accord-cadre n° 2016-01 « Fourniture et acheminement d'électricité ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 04 mai 2016

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,  
Responsable du service Juridique/Marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.